N° 2015/005/1.5 **Feuillet n° 005**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil quinze, le 26 février, à dix heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 16 février 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**43**
Votants :	**48**
Pour :	**48**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :

Titulaires :
Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Pierre VITREBERT représente Alexandra DUMAS, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Jean-Marie SANCHEZ représente Jean-Michel LAGORCE

EXCUSÉS
Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Stéphane ROUDIER donne pouvoir à Guy COUPLET, Jacques MIGNOT, Yves MOREAU donne pouvoir à Nadine ELOI, Daniel BOUTOT, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Arlette VERDIER, Francis VALADE.

SECRÉTAIRE : M. Jean-Marie SANCHEZ

OBJET : Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services d'accueil et de promotion au service de l'itinérance douce dans les offices de tourisme du Pays du Périgord Noir

Le Président rappelle qu'un groupement de commande a été constitué fin 2014 pour l'achat de fournitures et services d'accueil et de promotion au service de l'itinérance douce dans les offices de tourisme du Pays du Périgord Noir et que l'Office de Tourisme Sarlat-Périgord Noir en est le coordonnateur.
Il rappelle que cette action territoriale impulsée par le Pays du Périgord Noir bénéficiera d'un financement dans le cadre du programme LEADER.
Il informe l'assemblée que le Conseil Général de la Dordogne a ramené son intention de contribution financière de 12,5% à 10%. Il convient donc d'approuver le nouveau plan de financement tel que décrit ci-dessous.

LEADER :	55%
Conseil Régional :	12,5%
Conseil Général :	10%
Autofinancement	22,5%

Par ailleurs, pour des raisons qui lui sont propres, le Conseil général a prévu de verser cette subvention uniquement via les Offices de Tourisme sous statut d'EPIC. Dès lors, sous réserve de l'aval de la commission permanente du 9 mars 2015, il versera directement la subvention qui lui revient à l'Office de Tourisme Lascaux –Dordogne et celle de tous les autres membres du groupement de commande (Offices de Tourisme ou Collectivités) à l'OT Sarlat Périgord Noir.
Ces nouvelles dispositions nécessitent que les membres du groupement de commande (sauf l'OT Lascaux-Dordogne) autorisent dans les meilleurs délais et par avenant l'OT Sarlat Périgord Noir à solliciter au Conseil Général la subvention qui les concerne pour ce projet et à la percevoir pour leur compte. La quote-part de chacun des membres sera ensuite reversée par l'OT Sarlat Périgord Noir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Approuve*** le plan de financement exposé ci-dessus,
- ***Autorise*** le coordonnateur à solliciter et percevoir la subvention du Conseil Général au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort
- ***Autorise*** le Président de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort à signer l'avenant à la convention de groupement de commande annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 03/03/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150226-DE2015005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2015
Publication : 03/03/2015